



Comité d'organisation : Soraya Alaoui, Véronique Arnaud-Boutry, Irma Barda, Emiliano Bergoglio, Pauline Braillon, Marie-Ange Brunerie, Laurence Bruyère, Francesca Cattani, Justine Desaunay, Yorgos Dimitriadis, Carole Dubus, Patrick Landman, Anne Perret, Solène Plo, Moïra Szpirko, Dominique Tourrès-Landman, Alain Vanier et Catherine Vanier.

Avec la participation de Véronique Arnaud-Boutry, Irma Barda, Emiliano Bergoglio, Marie-Ange Brunerie, Jérôme Cabet, Catherine Cleach, Carole Dubus, Justine Desaunay, Laurence Gilabert, Léandro Jofre, Dr Véronique Léna, Chantal Lheureux-Davidse, Dr Patrick Landman, Dr Anne Perret, Dalila Mameri, Antoine Martelli, Solène Plo, Philippe Reliquet, Dr Dominique Tourrès-Landman, Pr Alain Vanier et Lina Velez.

Intervenants de l'Université de Paris, hôpitaux de jour Centre du Parc de Saint-Cloud de Ville d'Avray et Ecole expérimentale de Bonneuil, CSAPA Chimène.



«Handicap» et subjectivité

COLLOQUE CO-ORGANISÉ PAR LE GCS 400 COUPS EN PARTENARIAT AVEC LE CRPMS

Samedi 29 février 2020 | 9h à 16h30

Campus des Grands Moulins - Amphithéâtre «Buffon»

Entrée gratuite-inscription préalable à l'adresse contact@gcsles400coups.org avant le 24 février 2020.
15 Rue Hélène Brion, 75013 Paris

Depuis plus d'une décennie les nouvelles définitions du handicap psychique ont permis une extension de son usage diagnostique et des nouveaux enjeux sociaux pour les «handicapés». Ainsi, la société est appelée à s'adapter à eux et ce renouveau fait miroiter une déségrégation des malades mentaux. Il semble alors que leur inclusion dépend de leur réinsertion en milieu ordinaire, celui de l'école ou du travail, ou tout simplement de leur milieu social d'origine.

L'espoir d'une telle réinsertion est en rapport avec la désépécification du handicap psychique, comme s'il suffisait de redéfinir la «folie» pour la rendre compatible avec la vie sociale dite ordinaire. Ces termes, qui tendent pourtant à rapprocher les troubles psychiques des déficits spécifiques, laisse entendre qu'il suffirait de prendre en compte les dits déficits et de mettre en place des aides d'accompagnement au sein d'un milieu ordinaire pour y remédier. L'état des lieux aujourd'hui ne semble pas confirmer les espoirs initiaux. Pourquoi la folie résiste-t-elle à sa normalisation ?

La démarche freudienne a depuis toujours pris en compte les facteurs organiques, génétiques et épigénétiques, quant au déterminisme des troubles psychiques. Qu'il y ait une pathologie biologique au niveau de neurones, n'empêche pas la spécificité des troubles psychiques par rapport à d'autres, comme ceux qui font l'objet de la neurologie. Ces facteurs organiques peuvent entraver la subjectivation chez un individu particulier, car ils vont interférer dans ses interactions avec les autres, surtout pendant les périodes initiales de sa vie dont la psychanalyse nous a appris à reconnaître la grande importance pour le sujet à venir. Pourtant, les handicaps qui peuvent en découler, en cas d'entraves au nouage du corps par le symbolique, ne peuvent pas être résumés par des déficits tels que les syndromes psychiatriques les décrivent dans les nouvelles classifications ad hoc. L'esprit scientifique de ces taxinomies fait abstraction de la subjectivité des malades mentaux dont le handicap relève d'un traitement relationnel par des cliniciens sensibilisés à ce qu'est la folie; en termes de souffrance ou même parfois de déficit mais aussi en termes d'inventivité.

Le hors norme de la folie, loin de constituer une insulte permet de faire le lien avec ce que chaque sujet contient d'anormal et de singulier. Les pratiques qui s'inspirent de la psychanalyse ne sont pas incompatibles avec le «rétablissement» tel que certaines théories sur le recovery semblent le préconiser. Elles ne sont pas non plus contradictoires avec les traitements rééducatifs et médicamenteux qui doivent, dans plusieurs cas, s'y ajouter. Mais, la question peut-être bien plus générale : comment subjectiver son handicap psychique si celui-ci est uniquement objectivé comme un déficit par rapport à un état dit «normal» ?

Programme

9h Accueil
9h15 Introduction : **Patrick Landman**

1ÈRE TABLE RONDE : INCLUSION ET EXCLUSION

9h35 Parent : **Philippe Reliquet** : Intervention parentale sur le thème de l'inclusion
9h55 **Emiliano Bergoglio** : L'inclusion comme passage
10h05 **Irma Barda et Justine Desaunay** : Élève ou patient, la double place de l'adolescent à Ville d'Avray ou la possibilité de s'approprier un discours subjectivant
10h20 **Lina Velez et Véronique Lena** : Le mille feuille thérapeutique de l'institution : une pâtisserie mise à toutes les crèmes
10h35 **Anne Perret et infirmier de l'équipe mobile** : De la réclusion à l'inclusion, une alternative avec l'équipe mobile ?
10h50 Discussion
11h10 Pause

2ÈME TABLE RONDE : SOINS, PAROLE, ÉDUCATION

11h25 **Jérôme Cabet** : Pourquoi proposer du sport à Ville d'Avray ?
11h35 **Laurence Gilabert** : L'école expérimentale de Bonneuil, un paradoxe institutionnel impensé par l'école inclusive
11h45 **Catherine Cleach** : Un groupe scolaire à l'hôpital de jour de Ville d'Avray : illustration clinique des effets de la médiation scolaire. Celui qui se perd et celui qui se repère. Ceux qui se montrent et celle qui se cache.
11h55 **Leandro Jofre** : Entre itération et invention dans l'autisme. Le champ analytique comme interface culture
12h05 Discussion
12h25 Pause déjeuner

INVENTION EXPÉRIENCE

14h00 **Véronique Arnaud** : Temps logique et construction subjective : itinéraire de la demande singulière d'une jeune fille qui veut apprendre à jouer
14h10 **Carole Dubus** : Je(u) dansant
14h20 **Marie Ange Brunerie et Solène Plo** : De la présence à l'accueil : l'accompagnement des jeunes dans leur inscription
14h35 **Dominique Tourrés** : Psychodrame, psychanalyse et sorcellerie
14h45 **Antoine Martelli** : Ateliers thérapeutiques ou ateliers d'expression ? Histoire, mutations et transmission.
14h55 Discussion
15h15 Pause
15h30 **Chantal Lheureux-Davidse** : La prise en compte de la subjectivité dans les rencontres avec des personnes sans langage verbal
16h00 **Dalila Mameri** : Inscription et identité
16h10 **Conclusions : Alain Vanier**
16h30 **Fin du colloque.**